

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

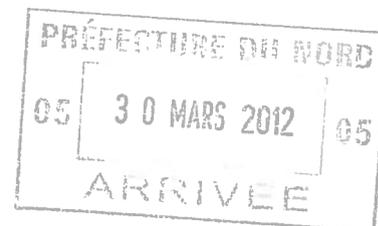
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 26 janvier 2012

Délibération n°3-2012



Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LILLE MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE DÉVELOPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2012

Le jeudi vingt-six janvier deux mille douze à seize heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

Mmes ROCHER & SCHARLY, MM. BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., DUBOIS, DUCROCQ, ELEGEEST, FOUCART, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, PARGNEAUX, TIR, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, DEHAIS, DESMAZIERES, DUMORTIER, MONNET & SARAZIN

Suppléants votants :

Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. HAYART pour Mme LINKENHELD, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS & Mme FAVIER pour M. DESPREZ

Secrétaire de séance : M. Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 20 janvier 2012

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 15 février 2012

Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1 rue du Ballon - BP 749 - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
299 boulevard de Leeds - 59777 EURALILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique, d'une part pour la conduite des travaux nécessaires au suivi du schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002, et d'autre part pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) décidée par délibération n°15-2008 le 27 novembre 2008, le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

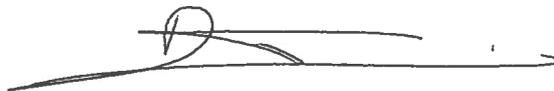
Aussi, pour concrétiser :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte d'effectuer le suivi du schéma directeur et de l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

le Comité Syndical est invité à :

- approuver le détail des missions décrites dans la convention ci-jointe
- en confier la réalisation à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
- prendre acte que le coût de l'accompagnement apporté par l'Agence est évalué à 1.010.000 € (un million dix mille euros), somme reprise au budget primitif 2012 et qui fera l'objet d'une délibération spécifiant le montant alloué à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au titre de l'année 2012
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

La convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour l'année 2012 a été approuvée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole